

## **Mise à jour de l'ORMR : rappel concernant le sondage sur la planification, Mois de la prévention de la fraude (9 mars 2023)**

### **Rappel : sondage sur la planification stratégique de l'ORMR**

Dans sa [communication](#) de la semaine dernière, l'ORMR a fait part d'un sondage visant à recueillir des rétroactions qui contribueront à l'élaboration de son plan stratégique 2024-2027. Il encourage l'ensemble des titulaires de permis et des exploitants à répondre à ce sondage, qui est géré par Optimus SBR et devrait prendre entre 10 et 20 minutes selon le niveau de détail des réponses apportées.

**Veillez noter que les renseignements sont recueillis et analysés directement par Optimus SBR et qu'ils ne seront attribués à aucune personne ni aucune organisation spécifique lorsque l'ORMR recevra les résultats.**

Ce sondage est disponible en français et en anglais ci-dessous :

- Français : <https://www.surveymonkey.com/r/RHRAStrategicPlanFR>
- Anglais : <https://www.surveymonkey.com/r/RHRAStrategicPlanEN>

Si vous avez des questions à son sujet, veuillez envoyer un courriel à [communications@rhra.ca](mailto:communications@rhra.ca). En cas de problèmes techniques, nous vous invitons à contacter [jenn.paulo@optimussbr.com](mailto:jenn.paulo@optimussbr.com).

### **Mois de la prévention de la fraude : protéger les résidents des escroqueries**

Mars est le Mois de la prévention de la fraude. Le thème de cette année, « Les ruses des fraudeurs : comment déjouer leurs stratagèmes? », doit aider les Canadiennes et les Canadiens à reconnaître facilement les escroqueries et la fraude de manière à se protéger eux-mêmes et les autres.

Le gouvernement du Canada propose de nombreuses [ressources](#) de sensibilisation et de prévention afin d'éviter aux gens d'être victimes des escroqueries les plus fréquentes, notamment [Le petit livre noir de la fraude](#).

L'ORMR encourage les titulaires de permis et les exploitants à protéger les résidents des maisons de retraite des escroqueries et de la fraude en consultant les ressources ci-dessus et en leur faisant part.

Si vous craignez qu'un résident ou une résidente soit victime de fraude, veuillez le signaler au [Centre antifraude du Canada](#). Par ailleurs, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de signaler à l'ORMR tout soupçon de maltraitance financière à l'égard de résidents.